



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

**Recommandation adoptée le 27 janvier 2012
CONF/PLE(2012)REC4**

« Les perspectives d'égalité des genres dans les processus politiques et démocratiques dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (région MENA) »

La Conférence des Organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe, réunie à Strasbourg le 27 janvier 2012,

Reconnaissant le rôle majeur des femmes dans La région MENA pour acquérir la liberté, la justice, les droits de l'homme et la démocratie, ainsi que la contribution plus générale qu'elles pourraient apporter lorsqu'elles seront pleinement intégrées aux processus démocratiques ;

Consciente des préoccupations de nombreuses femmes et d'hommes dans ces pays concernant la résurgence de structures patriarcales et d'idées fondamentalistes ;

Gardant à l'esprit et rappelant les demandes formulées par les femmes et les organisations de femmes dans les pays concernés ;

Rappelant le droit international en matière de droits de l'homme, en particulier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ;

Se référant aux valeurs et engagements du Conseil de l'Europe tels qu'énoncés dans les conventions, résolutions, recommandations et plan d'action de l'Organisation ;

Se référant à la Résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe 1831 (2011) sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes dans le monde arabe

Reconnaissant le rôle important que la Commission de Venise dans le processus de transition démocratique et se félicitant de sa position sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes

Félicite la Tunisie pour l'application de la règle de la parité entre les femmes et les hommes sur les listes électorales

Rappelant la Résolution de la Conférence des OING sur les perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée adoptée le 27 janvier 2012 ;

Réaffirme sa conviction que non seulement l'égalité de participation pour les femmes à la construction de l'avenir de leurs pays est un droit humain, mais qu'elle est également

opportune dans la mesure où les femmes apportent d'autres perspectives dans la résolution des problèmes et des conflits qui se posent dans la société ;

Souligne qu'il est urgent, par conséquent, d'intégrer les femmes d'entrée de jeu dans les processus démocratiques et politiques ;

La Conférence des ONG du Conseil de l'Europe

demande instamment à la communauté internationale, en particulier au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne :

D'écouter les femmes et les organisations de femmes dans les pays de la région MENA

Et de soutenir leurs aspirations, demandes et priorités dans leurs contacts avec les autorités de la région, et notamment :

- la mise en œuvre immédiate, pleine et effective du droit international en matière de droits de l'homme, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son Protocole additionnel, ainsi que la levée de toutes les réserves relatives à la CEDAW ;
- que, conformément à l'article 7 a) et 7 b) de la CEDAW, les femmes participent à tous les processus démocratiques, notamment aux commissions qui rédigent les lois électorales et organisent les élections, et aux commissions de réformes constitutionnelles qui préparent les projets de constitution, et qu'elles y soient représentées dans des conditions d'égalité avec les hommes ;
- l'adoption d'un système de quotas est nécessaire avec un minimum de 30% à 40% ;
- la garantie pleine et entière du principe d'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes par toutes les réformes constitutionnelles et législatives, conformément au droit international.

De promouvoir les auditions des représentants des femmes et de leurs organisations dans les pays du sud de la Méditerranée ;

De faire preuve d'exemplarité en veillant à la parité dans leurs délégations, ainsi que dans leurs propres instances, telles que la Commission des questions politiques et la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'APCE ;

De promouvoir la mise à disposition de toute l'assistance nécessaire pour l'acquisition de compétences d'encadrement et la formation politique et professionnelle des femmes et des hommes, à tous les niveaux, ainsi que la mise en place de formations sexospécifiques destinées aux décideurs politiques, aux juges, aux avocats, à la police, etc. ;

De veiller à ce que le soutien apporté, qu'il soit d'ordre financier ou autre, bénéficie dans la même mesure aux femmes et aux hommes,

La Conférence des ONG du Conseil de l'Europe

Insiste auprès des médias

De communiquer sur les activités et les contributions des femmes militantes aux processus révolutionnaires et les réformes transitoires ainsi qu'à la reconstruction post-conflit de leur état ;

De montrer à la télévision les marches et toutes les autres activités entreprises par les femmes au moment où elles se produisent, tels que les démonstrations de rues au Yémen et en Syrie rapportées par la radio de la BBC ;

De présenter des reportages sur les problèmes, les souhaits, les revendications et les priorités des femmes ;

De développer des campagnes médiatiques pour diminuer les attitudes discriminatoires ;

De développer des campagnes médiatiques afin de faire la promotion des femmes dans la vie politique ;

De générer des soutiens accrus aux initiatives réformistes telles que des lois égalitaires dans les constitutions.

Recommandation proposée par la Commission
démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux